

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL / BREVET DES METIERS D'ART			
SUJET	SESSION 2015	DUREE : 2 H	COEFFICIENT : 2,5
ÉPREUVE : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ÉDUCATION CIVIQUE			
ÉPREUVE DU MERCREDI 17 JUIN 2015			

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : géographie, éducation civique et histoire.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

Le sujet 1 de la première partie comporte une annexe à compléter et à remettre avec la copie.

	Pages
<p align="center">Première partie GÉOGRAPHIE (sujets d'étude) 9 points</p>	<p>2/9 et 3/9</p>
<p align="center">Deuxième partie ÉDUCATION CIVIQUE (thème d'étude) 4 points</p>	<p>4/9</p>
<p align="center">Troisième partie HISTOIRE (situations) 7 points</p>	<p>5/9 à 8/9</p>
<p align="center">Annexe Première partie à rendre avec la copie</p>	<p>9/9</p>

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'annexe complétée sera agrafée à la copie.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

Repérer dans le temps et dans l'espace

(2 points)

- 1) Indiquez sur le fond de carte (annexe 1 à rendre avec la copie) le nom de quatre villes reliées à Paris par une ligne ferroviaire à grande vitesse.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(7 points)

- 2) Indiquez si ces affirmations sont exactes ou fausses puis justifiez votre réponse à l'aide d'un argument :
 - a - « L'État est le seul acteur qui intervient dans l'aménagement des territoires français. »
 - b - « Des communes peuvent se regrouper pour aménager les territoires français. »
 - c - « L'Union Européenne peut intervenir dans l'aménagement des territoires français. »
 - d - « Le citoyen n'est pas un acteur de l'aménagement des territoires français. »
- 3) « La politique d'aménagement a pour but de renforcer l'attractivité des territoires pour les entreprises. » Justifiez cette affirmation en développant un exemple de votre choix.
- 4) Présentez un aménagement local en indiquant quels sont les territoires concernés, les objectifs visés et les acteurs impliqués.

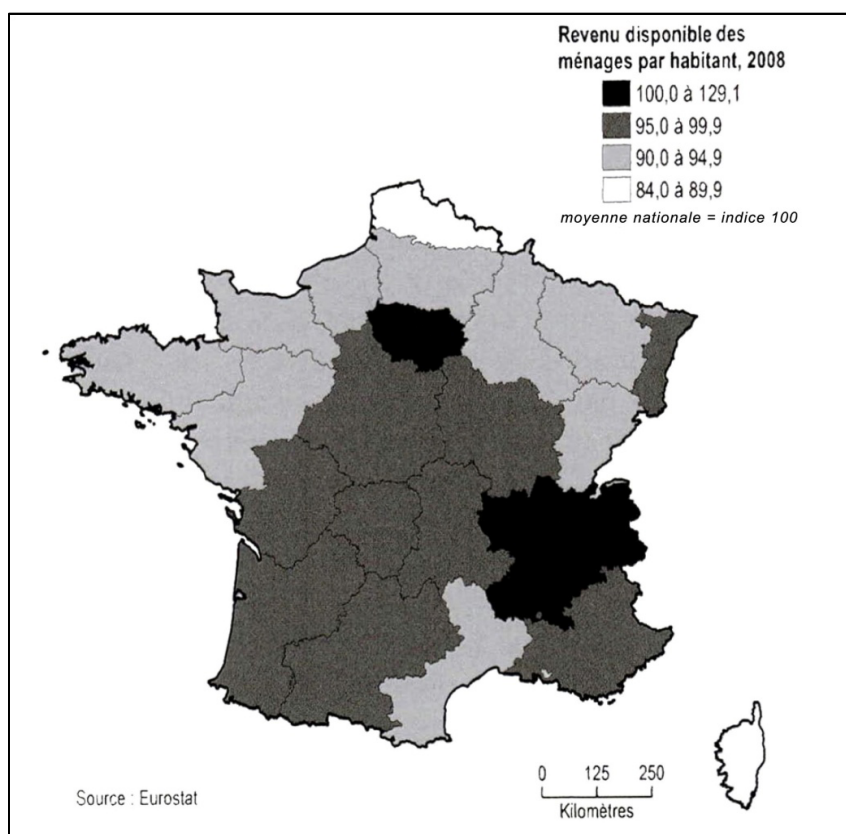
OU

Sujet 2 : Les transformations de l'espace productif et décisionnel

Repérer dans le temps et dans l'espace

(2 points)

- 1) En vous appuyant sur la carte ci-dessous, indiquez sur votre copie le nom d'une des régions où le revenu par habitant est le plus faible et de deux régions où il est le plus élevé. Citez la principale métropole régionale d'une des deux régions riches choisies.



Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(7 points)

- 2) Présentez un exemple de reconversion d'un ancien espace industriel.
- 3) Expliquez pourquoi on dit que les métropoles sont des centres décisionnels. Illustrez votre réponse par un exemple.
- 4) Choisissez deux activités économiques implantées sur le littoral et expliquez cette implantation.

Deuxième partie : Éducation civique

(Thème d'étude)

Sujet : Droits de l'Homme et action internationale

À partir de vos connaissances et en utilisant le document ci-dessous, répondez aux questions suivantes :

- 1) Que dénonce cette affiche de Reporters Sans Frontières ? Quel principe de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est ici défendu ?
- 2) Pourquoi cette ONG saisit-elle l'occasion de la Coupe du monde de football au Brésil en 2014 pour évoquer ce sujet ?
- 3) Présentez un autre exemple d'action internationale destinée à défendre les droits de l'Homme.

Document : Affiche de Reporters sans frontières (RSF)



Source : Site internet de l'O.N.G Reporters sans frontières, <http://fr.rsf.org/bresil-le-foot-se-porte-mal-11-07-2014.46628.html> (consulté le 10/10/2014).

Cette affiche s'inscrit dans le cadre d'une campagne internationale.

Baccalauréat Professionnel / Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 / E7 : Histoire – Géographie – Éducation civique	
Repère de l'épreuve : 1506 – FHG HGEC	Page 4 sur 9

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : Gandhi et la non-violence

Document 1 : Gandhi et le Parti du Congrès

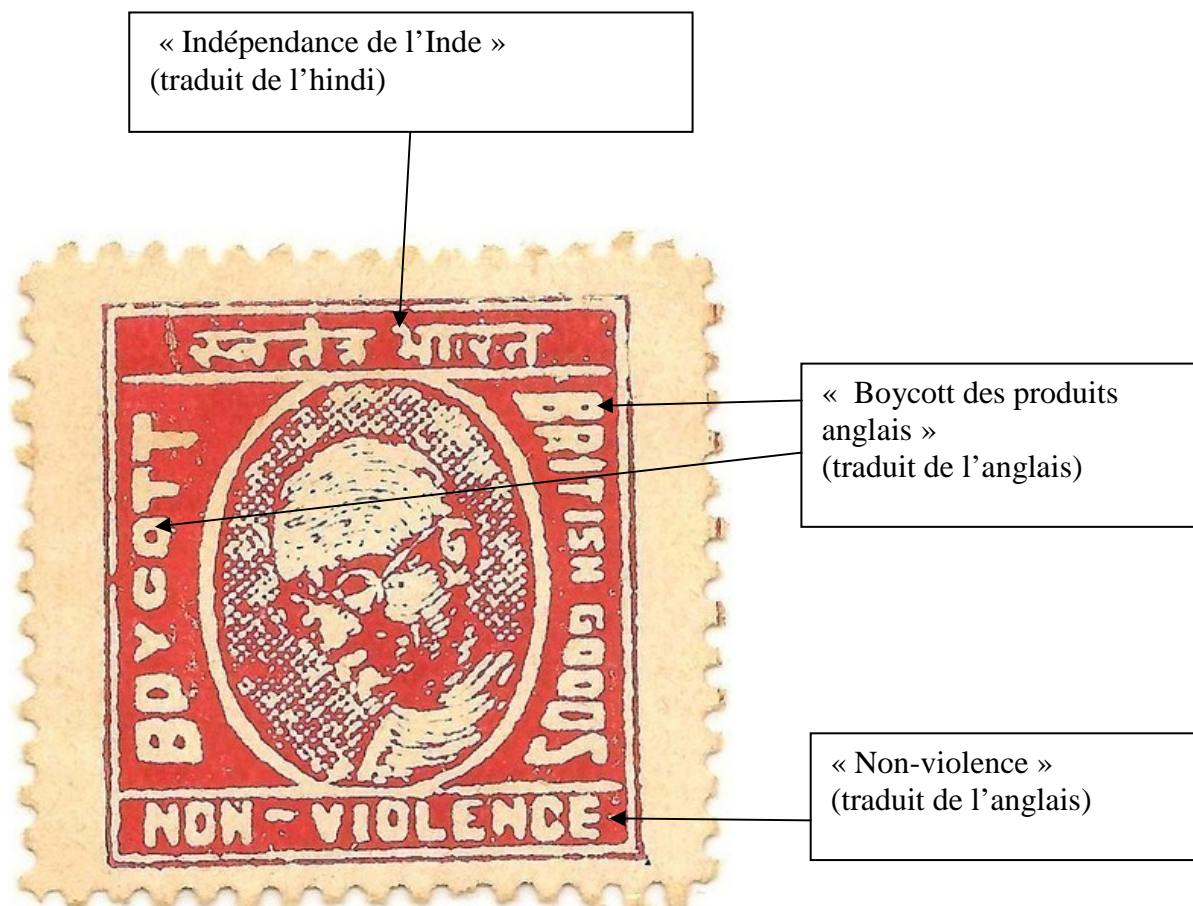
Gandhi entra pour la première fois¹ au Congrès dont il modifia complètement la constitution. Il en fit une organisation démocratique de masse. Démocratique, le Congrès l'était déjà auparavant, mais, jusque-là, on y pratiquait le scrutin restreint, limité aux plus hautes classes sociales. A présent, les paysans y affluaient, et sous son nouvel aspect, le Congrès commença à ressembler à une vaste organisation paysanne saupoudrée d'une bonne couche de classes moyennes. Ce caractère agraire allait se développer. Les ouvriers y entrèrent aussi, mais en tant qu'individus et non en groupes constitués.

Tout devait se fonder sur l'action. L'action fondée sur des méthodes pacifiques devenait l'objectif de cette organisation. Jusque-là, on avait organisé des discussions qui se soldaient par l'adoption de résolutions passagères, et mené des actions terroristes. Ces deux activités furent écartées. Le terrorisme en particulier était condamné, car cette méthode était aux antipodes de la ligne politique suivie par le Congrès.

Source : NEHRU, *A la découverte de l'Inde*, éditions Philippe Picquier, 2002 (ouvrage écrit en 1944).

1. Gandhi entra au Parti du Congrès en 1915, à son retour d'Afrique du Sud.

Document 2 : Vignette diffusée entre 1920 et 1940



Source : gandhistampsclub.blogspot.com (consulté le 14 novembre 2014)

QUESTIONS

- 1) Comment Gandhi transforme-t-il le Parti du Congrès ? Expliquez quel était pour lui l'intérêt de faire de ce parti « une organisation démocratique de masse ». (document 1)
- 2) Expliquez pourquoi les trois expressions entourent le portrait. (document 2)
- 3) Montrez que les méthodes de lutte adoptées par Gandhi pour réaliser ses projets sont novatrices. (documents 1 et 2)

OU

Sujet 2 : La Toussaint 1954

Document 1 : Extrait du premier appel adressé par le Secrétariat général du Front de libération nationale au peuple algérien le 1^{er} Novembre 1954

PEUPLE ALGÉRIEN,

MILITANTS DE LA CAUSE NATIONALE,

À vous qui êtes appelés à nous juger (le premier d'une façon générale, les seconds tout particulièrement), notre souci en diffusant la présente proclamation est de vous éclairer sur les raisons profondes qui nous ont poussés à agir en vous exposant notre programme, le sens de notre action, le bien-fondé de nos vues dont le but demeure l'indépendance nationale dans le cadre nord-africain. [...]

MOYENS DE LUTTE :

Conformément aux principes révolutionnaires et compte tenu des situations intérieure et extérieure, la continuation de la lutte par tous les moyens jusqu'à la réalisation de notre but.

Pour parvenir à ces fins, le Front de libération nationale aura deux tâches essentielles à mener de front et simultanément : une action intérieure tant sur le plan politique que sur le plan de l'action propre, et une action extérieure en vue de faire du problème algérien une réalité pour le monde entier avec l'appui de tous nos alliés naturels.

C'est là une tâche écrasante qui nécessite la mobilisation de toutes les énergies et toutes les ressources nationales. Il est vrai, la lutte sera longue mais l'issue est certaine.

En dernier lieu, afin d'éviter les fausses interprétations et les faux-fuyants, pour prouver notre désir de paix, limiter les pertes en vies humaines et les effusions de sang, nous avançons une plate-forme honorable de discussion aux autorités françaises si ces dernières sont animées de bonne foi et reconnaissent une fois pour toutes aux peuples qu'elles subjuguent le droit de disposer d'eux-mêmes.

Source : reproduit dans Mohammed Harbi et Charles-Robert Ageron, *Les archives de la Révolution algérienne*, Editions Jeune Afrique, 1981.

François Mitterrand est ministre de l'Intérieur du gouvernement français

Chaîne de montagnes en Algérie



QUESTIONS

- 1) Qu'apprenons-nous sur le FLN, son objectif et les moyens qu'il envisage pour l'atteindre ? Quel lien y a-t-il entre ce qu'on a appelé la « Toussaint rouge » et cette déclaration du FLN ? (document 1)
- 2) Repérez et indiquez la date de parution du journal. Pourquoi, à cette époque, François Mitterrand peut-il déclarer que « L'Algérie c'est la France » ? (document 2)
- 3) Quelle est la réaction du gouvernement français aux événements du 1^{er} novembre 1954 ? Comment le journal *L'Echo d'Alger* en rend-il compte ? (document 2)

N° de candidat :

Annexe 1

(à rendre avec la copie)

Sujet 1 Géographie

